



Conseil Municipal Ville de Marquillies

Mairie de Marquillies

Réunion ordinaire du 21 décembre 2023

Sont présents :

M. Dominique DHENNIN	Maire
M. Léonard KOUEKAM	Adjoint à la commission « Finances »
Mme Viviane DELEVALLEE	Adjointe à la commission « Social et CCAS »
Mme Blandine MORTREUX	Adjointe à la commission « Culture-animation »
M. Pierre PAPEGHIN	Adjoint à la commission « Travaux »
Mme Céline LEJOSNE	Conseillère déléguée à la jeunesse
M. Didier DAMIDE	Conseiller municipal
M. Jacques RIBAILLE	Conseiller municipal
Mme Vanessa LESAFFRE	Conseillère municipale
M. Charles VITTU	Conseiller municipal - <i>Secrétaire de séance</i>
M. Éric BOCQUET	Conseiller municipal

Absents excusés :

Mme Marine LEPAGE	Conseillère municipale
Mme Hélène LARADZ	Conseillère déléguée au cadre de vie
Mme Elise VANDAMME	Conseillère municipale déléguée à l'environnement
Mme Patricia ROGIEZ LAVIGNE	Conseillère déléguée à la qualité de vie
M. Loïc TRIDON	Conseiller municipal
Mme Anne-Katy ROLAND	Conseillère municipale

Secrétaire

Maire



ORDRE DU JOUR

1. Point sur les décisions prises dans le cadre des délégations du Maire
2. Délibération sur le projet d'adhésion au syndicat mixte ouvert 'Nord-Pas de Calais numérique' pour la continuité de l'ENT en milieu scolaire de la commune ;
3. Questions diverses

À 19 heures 10 Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire fait lecture des procurations :

- Mme Anne Katy Roland donne procuration à M. Didier Damide
- Mme Patricia Lavigne donne procuration à M. Charles Vittu

Monsieur Vittu est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire entame l'ordre du jour.

1. Point sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu de décision prise dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil municipal.

2. Délibération sur le projet d'adhésion au syndicat mixte ouvert 'Nord-Pas de Calais numérique' pour la continuité de l'ENT en milieu scolaire de la commune ;

Monsieur le maire présente le sujet en évoquant que l'ENT (Environnement Numérique de Travail) est un outil utilisé par les enseignants du groupe scolaire Jacques Prévert pour communiquer, notamment avec les parents et les enseignants même d'autres écoles. L'ENT dispose en outre d'autres services notamment pédagogiques (cahier de texte, accès ressources numériques, blogs, forum ...) accompagnement vie scolaire (notes, absences, agendas ...) et communication (visioconférences, messagerie ...)

La cotisation était jusqu'à l'année dernière honorée par la Région qui reversait à la MEL. Mais l'enseignement n'est pas dans leurs prérogatives, la MEL nous a donc informé qu'il nous appartenait de reprendre (ou pas), nous commune, le paiement de la cotisation.

Le maintien de l'application est souhaité, malgré le transfert de la charge sur la commune.

Afin de minimiser les coûts il est proposé au conseil d'adhérer au syndicat mixte ouvert « Nord-Pas-de-Calais Numérique » qui regroupe les communes du Nord-Pas-de-Calais afin de limiter les frais.

L'adhésion à ce syndicat nécessitera une représentation de la commune.

La représentante auprès du syndicat mixte ouvert est Madame Céline Lejosne.

- Coût d'entrée au syndicat : 60 €
- 1,35 € par élève

Le coût de l'ENT pour la période scolaire 2023-2024 s'élèvera donc à 60 € + (168 élèves x 1,35 € : 226,8 €) soit un total de 286,8 €

Il est proposé que cette somme soit incluse dans le budget alloué par la commune à l'école.

POUR ⇒ Unanimité

3. Questions diverses

Sans objet car aucune question présentée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses Conseillers et clôt le Conseil Municipal

